CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des finances de la Chambre des communes – Consultations pré-budgétaires 2013

Ce mémoire est soumis par :

(•) **une organisation** **Nom de l'organisation:** Ville de Calgary

ou

( ) **un individu** **Nom:** _____

Sujet : Infrastructure

* **Recommandation 1 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.**

Cadre de référence national sur les transports en communs

La Ville de Calgary recommande au gouvernement du Canada de mettre en œuvre un cadre de référence pleinement financé en matière de transports en commun, qui servirait à investir chaque année 2 milliards de dollars dans les villes de diverses grandeurs, dans le but d'accroître et d'encourager l'usage des transports en commun au Canada et d'atténuer l'impact des réseaux de transport municipaux sur les changements climatiques

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

$1 milliard ou plus

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Nous considérons que les services de transport en commun publics sont une des formes d'infrastructure publique qui mérite le plus d'être financée via le nouveau Plan Chantiers Canada. Un investissement annuel réservé spécifiquement à cette fin viendrait compléter les programmes d'investissement dans les infrastructures actuels et procurerait une source de financement prévisible à long terme. Ainsi, les autorités municipales pourraient encore mieux planifier à long terme leurs infrastructures de transport public, et dépenser de façon plus efficace l'argent qui y est consacré.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de la mise en œuvre de votre recommandation.

Les services de transport en commun publics sont un atout très utile qui contribue au bien-être de nos citoyens et de nos collectivités. Les possibilités de mobilité et l'accessibilité qu'ils offrent à tous les citoyens permettent de relier entre eux les gens et les endroits, favorisent le développement et les réaménagements, et réduisent les impacts négatifs sur l'environnement. De plus, ces services répondent à un besoin social fondamental, en assurant le transport efficace des personnes qui se rendent au travail et à l'école, tout en contribuant à soutenir l'économie. Les investissements dans ce domaine reviennent à investir au profit de l'environnement, de façon à diminuer la congestion routière, à augmenter la mobilité sociale et à améliorer la qualité de vie de chacun.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

Le gouvernement du Canada a admis que des moyens de transport urbain efficaces aideront à relever les défis économiques et environnementaux à court terme et à répondre aux futurs impératifs économiques. Des services de transport en commun fiables peuvent préserver et même accroître les assises économiques d'une ville grâce à un transport efficace des citadins. En outre, ils ont des effets bénéfiques pour la société en général, l'environnement et la santé collective en diminuant la circulation et les émissions de gaz à effet de serre.

Sujet : Pauvres, pauvreté et inégalité des revenus

Recommandation 2 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Loi antipauvreté

Nous recommandons au gouvernement fédéral d'élaborer une loi contre la pauvreté pour enchâsser durablement ses engagements en ce sens et l'obligation de résultats, en accordant assez d'argent en ce qui concerne la sécurité sociale pour l'ensemble des Canadiens; par ailleurs, il devrait beaucoup consulter les municipalités en mettant au point une éventuelle loi en cette matière. La pauvreté est un problème complexe qui exige l'apport de tous les paliers de gouvernement. Le fléau de la pauvreté a des répercussions considérables dans les grandes villes, pour ce qui est notamment des coûts de l'aide sociale, de la disponibilité de logements abordables, des services de police, des subventions et des autres formes de soutien indispensables.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Un investissement fédéral massif dans des initiatives de lutte contre la pauvreté viendrait en aide aux Canadiens qui vivent en-dessous ou près du seuil de pauvreté, et bénéficierait à l'ensemble des collectivités du pays.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

La pauvreté coûte cher collectivement. Selon les estimations d'un récent rapport, le coût annuel de la pauvreté en Alberta seulement s'établit entre 7,1 et 9,5 milliards de dollars. Par ailleurs, la pauvreté prive la collectivité des talents et des compétences des personnes incapables de participer pleinement aux activités sociales. En 2010, environ 114 000 habitants de Calgary vivaient sous le seuil de pauvreté. Depuis la récession de 2008, les segments les plus vulnérables de la population de notre ville comme les immigrants récents, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles demeurent les segments les plus menacés par la pauvreté.

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc.

La Ville de Calgary s'attaque à ce problème via l'Initiative conjointe de réduction de la pauvreté lancée en janvier 2012, qui associe l'administration municipale et la section de Centraide à Calgary. Les objectifs de cette initiative consistent à faire en sorte que 95 % des résidents de Calgary se situent au seuil ou au-dessus du seuil de faible revenu selon les critères de Statistique Canada, et que 90 % d'entre eux se hissent d'ici 2023 à 125 % ou au-dessus de 125 % du seuil de faible revenu selon les critères de Statistique Canada. Une loi antipauvreté et des engagements du gouvernement fédéral en ce sens aideraient la Ville de Calgary à atteindre ces objectifs.

Sujet : Secteur rural, régions éloignées et communautés urbaines

Recommandation 3 : Fournissez un bref résumé de votre recommandation.

Logements à prix abordable

Nous recommandons au gouvernement fédéral de manifester comme suit son engagement envers tous les Canadiens pour ce qui est des logements abordables :

1. En fournissant l'argent nécessaire pour financer les infrastructures permettant d'augmenter le nombre de logements à prix modique, d'assurer leur entretien et de remplacer ceux rendus trop vieux.
2. En modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à ne plus taxer les gains en capital dans le cas des dons sous forme de biens immobiliers offerts à des œuvres de bienfaisance publiques dûment enregistrées, afin de fournir des logements qui restent toujours à un coût raisonnable.

Coût ou économies prévus : Des menus déroulants, veuillez préciser le coût ou les économies estimés de votre recommandation pour le gouvernement fédéral, ainsi que la période couverte par votre recommandation.

inconnu

5 ans ou plus

Financement fédéral : Indiquez précisément comment le gouvernement fédéral pourrait financer la mise en œuvre de votre recommandation. Par exemple, indiquer quels fonds fédéraux pourraient être réaffectés, quelles modifications fiscales pourraient être mises en œuvre, éliminées ou modifiées, etc.

Il est essentiel que le gouvernement fédéral continue à long terme à fournir l'argent requis pour aider les municipalités à cerner et à satisfaire efficacement les besoins en logements et ceux des sans-abri dans chaque localité. Le renouvellement du fonds quinquennal d'investissement dans le Programme de logements abordables dans le budget 2013-2024 est une bonne chose, car cela permettra aux municipalités de mieux planifier et réaliser leurs initiatives et projets en matière de logement. Bien que la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ait été renouvelée pour cinq ans à raison de 119 millions de dollars par année dans le budget fédéral 2013-2014, cela représente une baisse annuelle de 16 millions de dollars comparativement au niveau de financement antérieur.

Bénéficiaires visés : Veuillez indiquer les groupes d'individus, le ou les secteurs ou les régions qui bénéficieraient de votre recommandation.

Ce sont les ménages aux revenus de faible à moyen qui bénéficieront en principe des possibilités accrues de se loger à moindre coût. Le dynamisme économique de Calgary et de l'Alberta attire une main-d'œuvre essentielle au maintien de la compétitivité économique. Mais l'éventail de possibilités disponibles pour loger cette population en pleine croissance ne suffit pas. Même si les entrepreneurs privés ont réussi à construire assez de nouveaux logements pour répondre à 78 % des besoins immobiliers sans intervention gouvernementale, cela laisse 22 % des ménages laissés pour compte, le secteur privé n'arrivant pas à combler leurs besoins (d'après les chiffres de la mi-juin 2013).

Répercussions générales : Selon la nature de votre recommandation, indiquez comment celle-ci permettrait d'améliorer la qualité de vie, de créer des emplois, de former des travailleurs, etc

Le problème du manque de résidences à loyer modique est particulièrement aigu pour les ménages à très faible revenu. Ainsi, 36 000 ménages à Calgary affichent en moyenne un revenu annuel de 21 000 $, et ce sont eux qui en ont le plus besoin. Normalement, ces ménages ou familles consacrent plus de la moitié de leurs revenus au logement. La fourniture de nouvelles possibilités de logement à coût abordable contribuerait à améliorer le niveau de vie des personnes affectées par l'état du marché immobilier à Calgary. Un plus grand investissement direct dans la construction de logements abordables combiné à de meilleures mesures incitatives fiscales aideraient à remédier aux lacunes actuelles qui s'accentuent dans le domaine domiciliaire.

Inscrivez ici toute explication complémentaire sur votre ou vos recommandations.

La Ville de Calgary sollicite la faveur d'envoyer un représentant en personne lors des audiences publiques de l'automne 2013 pour présenter plus en détail à votre comité les recommandations qu'elle a soumises sur Internet.

*Veuillez noter que vous devez obligatoirement proposer une recommandation.